



**OBSERVATOIRE CITOYEN POUR L'INSTITUTIONNALISATION DE
LA DÉMOCRATIE**

*Plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre de politiques publiques
pertinentes en Haïti*

**CATALOGUE DE MESURES DE RÉFORME PRIORITAIRES À
PROMOUVOIR AU PROCHAIN CYCLE ÉLECTORAL**



Siège social de l'OCID : ISC - 14, rue Borno, Pétion-Ville, Haïti

www.ocidhaiti.org

Email : jicocid@gmail.com

Téléphone : (509) 3606-2600

I. INTRODUCTION

Le présent document reprend en condensé le contenu de trois outils de plaidoyer en faveur de l'optimisation des politiques publiques développés par l'OCID de 2021 à 2023 :

- 1) Un bilan critique de l'action publique mise en œuvre dans trois secteurs stratégiques : État de droit et Sécurité, lutte contre la corruption et l'impunité, Énergie électrique (novembre 2021) ;
- 2) Une politique publique alternative en matière de fiscalité et de commerce (juin 2023) ;
- 3) Une politique publique alternative en matière de production industrielle et de création d'emplois (juin 2023).

En produisant et publiant ce catalogue de mesures de réforme des politiques publiques en Haïti, l'OCID cherche à favoriser l'appropriation des recommandations produites dans le diagnostic partiel des politiques publiques qu'il avait produit en 2021 et des réformes innovantes préconisées dans les deux politiques publiques alternatives qu'il a développées en 2023, avec l'appui d'une équipe de cinq experts haïtiens et en se basant, entre autres, sur un sondage national de consultation citoyenne sur les politiques publiques réalisé en décembre 2022.

Le catalogue des mesures de réforme pour l'optimisation des politiques publiques en Haïti que l'OCID propose aux acteurs et à la population est structuré en cinq (5) parties. Et celles-ci se déclinent comme suit :

- A) Politique publique alternative en matière de fiscalité et de commerce (mesures A1, A2, A3, etc.) ;
- B) Politique publique alternative en matière de production industrielle et de création d'emplois commerce (mesures B1, B2, B3, etc.) ;
- C) Recommandations sur la politique publique en matière d'État de droit et de Sécurité (mesures C1, C2, C3, etc.) ;
- D) Recommandations sur la politique publique en matière de lutte contre la corruption et l'impunité (mesures D1, D2, D3, etc.) ;
- E) Recommandations sur la politique publique en matière d'énergie électrique (mesures E1, E2, E3, etc.).

Les mesures de réforme sont présentées avec une brève description de leur contenu et, le cas échéant, les données et analyses qui étayent les choix proposés. Il s'agit d'un document dynamique que l'OCID est disposé à enrichir des apports de toutes les personnes intéressées qui auront partagé avec lui leurs critiques et suggestions à travers le portail numérique *Politikpeyi.org*.

Il convient de noter que les domaines où le besoin de revisiter ou de formuler des politiques publiques répondant aux desiderata de la population sont nombreux et dépassent largement les champs couverts par les propositions de l'OCID. De plus, même dans les domaines stratégiques considérés dans le présent document, nous admettons que les mesures de réforme envisagées ne sont guère exhaustives. Nonobstant ces limites dues aux contraintes de ressources et à l'exigence méthodologique de cibler un nombre restreint de politiques publiques pour les fins de sa campagne

de plaider, l'OCID espère que ce catalogue, en simplifiant ses propositions de réforme, permettra aux actrices et acteurs soucieux de l'avenir d'Haïti de les interroger, de s'en inspirer pour les interventions de leur secteur respectif visant l'amélioration de l'action publique ou de s'en servir pour dialoguer avec les politiques et les dirigeants.

II. PRÉSENTATION DU CATALOGUE

A. Politique publique alternative en matière de fiscalité et de commerce

No.	Brève description des mesures de réforme	Données ou analyses étayant les mesures (le cas échéant)
A.1	<p>Renforcer la performance du système fiscal par la modernisation des structures de perception des ressources budgétaires. Cette réforme inclura notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'augmentation du Taux de pression fiscale à partir d'une imposition ciblant les filières porteuses et génératrices de revenus stables du secteur informel ; b) La promotion, via des incitations fiscales et une assistance technique, de la formalisation progressive des activités économiques, en particulier dans les secteurs de l'artisanat et du commerce ; c) L'amendement de la loi de 1987 sur les tarifs douaniers des produits importés en conformité avec les normes de la Caricom et celles de l'OMC ; d) La révision de la Loi sur la TCA afin d'y intégrer une clause réduisant le taux de 50% pour certains produits de première nécessité ; e) Implémentation et/ou renforcement du nouveau système informatique « RMS » sur le territoire national pour l'optimisation de l'audit fiscal et le renforcement des capacités humaines et techniques du service d'Audit fiscal ; 	<p>Le régime fiscal haïtien est caractérisé, avant tout, par son manque d'efficacité (la pression fiscale oscille autour de 6% contre une moyenne 23% pour la région Amérique Latine et Caraïbe¹) et son manque d'équité (le budget de l'exercice 2021-2022 prévoyait des impôts indirects de l'ordre de 72.4%²). L'assiette fiscale repose donc en grande partie sur la surtaxation de la consommation, sorte de « pillage délibéré et systématique du consommateur ». Or, le principe veut que « tout système fiscal tend à être d'autant plus injuste que les impôts de consommation sont importants³ ».</p> <p>Au-delà des pertes occasionnées par l'évasion fiscale et la contrebande qui contribuent à diminuer l'assiette fiscale tout en augmentant les impôts indirects aux dépens du principe d'équité, il convient de souligner que l'informalisation excessive de l'économie haïtienne est un vrai frein à l'efficacité du régime fiscal. En ce sens, l'économiste Fritz A. Jean déplore l'enlisement de l'économie haïtienne dans</p>

¹ Bureau du Premier Ministre de la République d'Haïti, *Mémoire à tous les ordonnateurs des institutions de l'Administration publique. Lettre de cadrage du projet de budget 2022-2023*, Port-au-Prince, 2 août 2022.

² Gary L. Cyprien, « Analyse du nouveau Code fiscal haïtien par le professeur Joseph Paillant », *Le Nouvelliste*, numéro du 22 décembre 2022. URL : <https://lenouvelliste.com/article/239671/analyse-du-nouveau-code-fiscal-haitien-par-le-professeur-joseph-paillant>

³ Christian De Brie et Pierre Charpentier, *L'inégalité par l'impôt*, Editions du Seuil, Paris, 1973, pp. 25 et 29

	<ul style="list-style-type: none"> f) Négociation de Conventions fiscales bilatérales et multilatérales pour un meilleur partage de la compétence fiscale entre Haïti et les autres pays à Haïti de rendre plus effectif ; g) Renforcement de la lutte contre les fraudes fiscales et douanières et mise en réseau informatique effective du MEF, de la DGI, des institutions douanières et de la Banque centrale ; h) Rationalisation et simplification des procédures de collectes de taxes et d'impôts au niveau de la DGI (Guichets uniques, Guichets de proximité, Guichets itinérants, déclaration et paiement d'impôts en ligne, etc.). 	<p>la valorisation marchande du capital qui s'accompagne d'une explosion du secteur informel. En effet, le ministère du commerce et des industries (MCI) a répertorié en 2001 environ 300,000 entreprises du secteur informel employant plus de 800,000 travailleurs, pour la grande majorité des emplois précaires avec de bas salaires et sans aucune protection sociale⁴.</p>
A.2	<p>Assainir les structures de dépenses budgétaires en améliorant la qualité de la gouvernance budgétaire et de la gestion financière des institutions publiques. Pour y parvenir, cette réforme portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'amélioration du cadre général d'exécution et de suivi des investissements publics à partir du renforcement des procédures de contrôle in itinere des dépenses et la promotion de pratique de gestion axée sur les résultats b) L'institutionnalisation de la culture de résultats en cohérence avec le Budget-programme ; c) Le renforcement des règles et pratiques de gestion de passation des Marchés publics ; d) L'introduction d'une pratique d'examen financier aléatoire annuel des institutions de l'État à partir d'une firme d'Audit privée 	

⁴ Fritz Alphonse Jean, *Haïti, la fin d'une histoire économique*, s.d., pp. 147 et 165.

A.3	<p>Mobiliser l'épargne publique pour financer de grands travaux de développement et promouvoir l'équilibre budgétaire.</p> <p>Cette mesure se traduira notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La promotion de la performance financière des organismes publics à caractère commercial pour réduire, puis éliminer des subventions traditionnelles de l'État en vue d'un apport significatif au budget national ; b) La rationalisation des subventions publiques destinées aux organismes privés à caractère social ; c) L'optimisation de l'exploitation financière et commerciale des domaines privés de l'Etat, comme les propriétés foncières en situation d'affermage et les immeubles confisqués placés sous la gestion de la CONAL, par exemple. 	<p>Dans un sondage conduit par l'OCID en décembre 2022 auprès d'un échantillon de 1,684 ménages dans le pays, les citoyens estiment globalement que les fonds publics sont très mal gérés. Plus de 8 sur 10 (84.9%) estiment que l'État fait une mauvaise ou une très mauvaise gestion de l'argent provenant des taxes et impôts.</p>
A.4	<p>Promouvoir l'équilibre de la balance commerciale en renforçant les parts des produits haïtiens sur les marchés intérieur et extérieur.</p> <p>Cette mesure implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La mise en œuvre d'une stratégie commerciale de substitution aux importations. b) La mise en place d'un programme incitatif favorisant la consommation des produits locaux par rapport aux produits importés. 	<p>Au cours des trois à quatre dernières décennies, l'économie haïtienne est caractérisée par la prédominance du capital marchand sur le capital productif. Il en ressort qu'environ 70% des biens consommés dans le pays sont importés⁵.</p> <p>Si on considère l'année de référence 2011-2012, Haïti a importé pour près de 172 milliards de gourdes tandis qu'elle a exporté pour seulement 33 milliards de gourdes, soit un déficit de la balance commerciale d'environ 139 milliards de gourdes. Et cette contre-performance du commerce extérieur haïtien aura persisté pendant les 15 dernières années de manière importante et persistante.</p> <p>L'Etat haïtien dépense environ 30 à 40% de son budget pour des biens et services importés, ce qui représente environ 3% du PIB que l'on peut considérer comme des</p>

⁵ Etzer S. Émile, *Haïti a choisi de devenir un pays pauvre : Les vingt raisons qui le prouvent*, Presses de l'Université Quisqueya, Port-au-Prince, 2017, p. 29

		fuites du circuit économique qui aggravent la pauvreté des ménages. Face à cet état de chose, l'économiste Fritz Gérard Chéry plaide pour une gestion économique des achats de l'Etat, c'est-à-dire pour que celui-ci fasse ses commandes, autant que possible, dans les secteurs de production de masse et auprès d'entreprises locales appuyées par des politiques incitatives leur permettant d'augmenter leur capacité de production quantitativement et qualitativement ⁶ .
A.5	<p>Améliorer la compétitivité et l'attraction d'Haïti au sein de la Caraïbe et dans le monde par l'amélioration de l'environnement juridico-institutionnel des affaires.</p> <p>Cette réforme comprend, entre autres, les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Adoption d'une stratégie commerciale de promotion des exportations sur la base des avantages comparatifs ; b) Négociation de nouveaux accords commerciaux préférentiels (notamment avec des Etats de l'Asie du Sud-est, la Turquie, la CARICOM et l'Union Européenne) dans l'optique d'une diversification des opportunités d'exportations des produits haïtiens ; c) Mise à contribution des plateformes d'organisations de la diaspora haïtienne pour des initiatives de plaidoyer visant l'obtention d'investissements directs étrangers en faveur d'Haïti ; d) Amélioration des indicateurs de « Doing Business » pour encourager la création d'entreprises en Haïti ; e) Promotion de nouveaux investissements directs nationaux et étrangers via des incitations fiscales ; f) Renforcement et simplification des législations et des procédures institutionnelles visant à optimiser l'investissement privé en Haïti. 	Grâce à des accords commerciaux préférentiels et certaines initiatives commerciales américaines de non-réciprocité liées au statut de PMA d'Haïti, le pays exporte 84% de ses produits sur le marché des Etats-Unis. Toutefois, à cause de ses faibles capacités compétitives, la République dominicaine, le Canada, le Mexique et la Chine n'absorbent respectivement que 3.2%, 3%, 2% et 1% de ses exportations. Parallèlement, en raison des obstacles légaux, techniques et sécuritaires, le pays n'attire en moyenne que 2 milliards de dollars par année en termes d'investissements directs étrangers, loin derrière la République dominicaine qui a atteint en 2022 un total net de 4 milliards de dollars. Ceci dit, mettre en place des programmes d'actions visant à améliorer l'environnement technique, juridique et socio-institutionnel des affaires auraient le mérite de rendre les produits locaux plus compétitifs vis-à-vis du marché international et l'économie haïtienne plus attractive pour les marchés extérieurs des capitaux.

⁶ Frédéric Gérard Chéry, *L'action de l'État et l'économie en Haïti*, Imprimerie Henri Deschamps, Port-au-Prince, 2010, pp. 104, 110, 111 et 115.

A.6	<p>Renforcer les parts des produits locaux sur les marchés intérieur et extérieur par la mise en œuvre d'une Politique d'équilibre de la balance commerciale qui comprendra, entre autres, les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Adoption d'une stratégie commerciale de substitution des importations ; b) Alignement du tarif douanier sur celui des Etats de la CARICOM ; c) Application des règles sanitaires et phytosanitaires de l'OMC au contrôle de tous les produits alimentaires importés, en particulier de la République dominicaine ; d) Obtention du gouvernement dominicain et des autres partenaires commerciaux d'Haïti, moyennant réciprocité, dans l'application des règles de libre-échange et d'anti-protectionnisme dans leurs rapports commerciaux avec Haïti ; e) Utilisation des mesures compensatoires pour tous les produits subventionnés, importés de la République dominicaine ou d'autres partenaires commerciaux d'Haïti ; f) Mise en place d'un programme incitatif favorisant la consommation des produits locaux par rapport aux produits importés ; g) Développement de l'innovation et de l'agriculture biologique pour rendre les produits haïtiens plus attrayants et plus compétitifs sur le marché extérieur ; h) Transformation du secteur de l'artisanat d'art en un pilier porteur pour les exportations haïtiennes. 	
A.7		
A.8		

B. Politique publique alternative en matière de production industrielle et de création d'emplois

No.	Brève description des mesures de réforme	Données ou analyses étayant les mesures (le cas échéant)
B.1	<p>Investir dans l'accroissement de la valeur ajoutée haïtienne dans la production agricole et industrielle locale par la création de nouvelles entreprises agro-industrielles et l'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre haïtienne. Cette mesure comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Promotion du développement technologique et de l'innovation technique au sein du secteur de l'Agro-business ou des industries de transformations agricoles ; b) Promotion d'accords de transferts de compétences et de technologie au bénéfice de la main d'œuvre haïtienne avec les industries mères ; c) Soutien, notamment par des incitations fiscales, du crédit et de l'assistance technique, à la création et au développement d'une masse critique d'entreprises de transformation agro-industrielle, notamment dans les filières stratégiques permettant de réduire significativement les importations (valorisation du sorgho et du maïs par la production de snacks, gâteaux et biscuits ; substitution progressive de la farine de blé pour le pain et les pâtes alimentaires ; substitution du malt d'orge par le malt de sorgho ; substitution progressive des produits importés de la filière avicole ; substitution progressive des snacks et aliments pour bébés importés par la transformation de l'arbre à pain ou véritable, etc.)⁷ ; d) Appui à l'intégration des industries de substitution aux importations avec des stratégies de développement du 	<p>L'agriculture demeure, après les services, la deuxième plus grosse contribution au PIB, soit 20 à 25% et elle emploie la moitié de la population active du pays. À cet égard, une politique de relèvement et de modernisation de toute la chaîne (agriculture, élevage et pêche) aurait le mérite, non seulement d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire substantiellement le chômage en Haïti grâce à la création d'industries de transformation ou d'agro-business, mais aussi de favoriser le retour de l'équilibre budgétaire avec tous ses effets induits sur la performance de la gourde par rapport au dollar et le contrôle de l'inflation. Cependant, les investissements de l'Etat haïtiens dans ce secteur sont insignifiants. Par exemple, la part du secteur agricole dans le budget de 2022-2023 n'était que de 3.1%.</p> <p>Si la production agricole a été de plus en plus négligée dans les choix de politiques économiques en Haïti depuis environ un demi siècle, l'évolution de du taux d'industrialisation confirme aussi que la production industrielle non plus n'a pas été favorisée par les décideurs haïtiens. En effet, ce taux n'a cessé de décliner, malgré quelques rares remontées. Estimé à 14.1% du PIB durant les années 1950-1960, le taux d'industrialisation est passé à 19.7% en 1977-1978 pour s'abaisser à 16.6% en 1983-1984, à 15.3% en 1987-1988, à 8.4% en 1995-1996 (accusant un recul de 45% par</p>

⁷ Action fortement recommandée dans une recherche très intéressante sur les filières agricoles en Haïti. Voir Gaël Pressoir, Sandrine Freguin-Gresh, Xavier-François Lamure Tardieu, Frédéric Lançon, « Les filières agricoles haïtiennes : un marché intérieur à reconquérir » (Chapitre 6), in Geert van Vliet, Gaël Pressoir, Jacques Marzin et Thierry Giordano (dir.), *Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement*, Agricultural Research for Development (CIRAD) et BID, 2016. Voir les sections 3.2, 3.6, 3.7, 4.1 et 4.2.

	<p>tourisme et de l'agriculture pour un renforcement mutuel⁸ ;</p> <p>e) Développement et mise en œuvre de stratégies d'utilisation des achats de l'Etat comme des opportunités de développement du tissu productif et de renforcement des entreprises locales dans des secteurs stratégiques de production (notamment l'agro-industrie, les biocarburants, l'élevage et la pêche, l'artisanat, etc.)⁹.</p>	<p>rapport à la période d'avant l'embargo), à 7.7% en 200-2001 ; et enfin connaître une légère hausse à 7.8% en 2010-2011 et à 8.1% en 2015-2016¹⁰.</p> <p>Par ailleurs, la création de richesses dans l'économie suppose une augmentation de la valeur ajoutée des biens et services produits par les travailleurs ou entrepreneurs locaux. Dans ce contexte, le renforcement de l'expertise et de la compétence technique locale suscitera non seulement une valorisation de la main d'œuvre haïtienne dans la chaîne de production des industries de sous-traitance intervenant notamment dans les secteurs mécaniques, électroniques et pharmaceutiques, mais aussi un repositionnement du pays dans la division internationale du travail.</p>
B.2	<p>Promouvoir l'accélération de la croissance économique, en particulier dans le secteur agricole.</p> <p>Une telle réforme implique les actions suivantes :</p> <p>a) Réhabilitation des infrastructures agricoles (routes agricoles et systèmes d'irrigation des plaines agricoles) ;</p> <p>b) Renforcement de la mécanisation agricole pour une agriculture plus intelligente face au climat dans les zones ciblées, en partenariat avec des coopératives agricoles sous la supervision des Bureaux Agricoles Communaux (BAC) ;</p> <p>c) Mise à disposition des producteurs Y tonnes d'intrants agricoles à travers des</p>	<p>Selon le Ministère de l'agriculture, la production d'œufs est passée d'un million par mois à 6.7 millions d'œufs par mois de 2011 à 2014, et celle des poulets de chair de 100,000 à 250,000 par mois pour la même période¹¹. La mesure prise par l'Etat haïtien d'élever le tarif douanier sur les morceaux de poulets à 15% pourrait bien avoir contribué significativement à cette augmentation de la production nationale au regard de certains économistes.</p> <p>Par ailleurs, selon une étude publiée en 2015 (Dagenais), la demande haïtienne de</p>

⁸ Raphaël N. Jean-François, *Les défis du développement durable en pays sous-développés : analyses, perspectives et alternatives pour relever les défis d'Haïti. Un essai sociologique sur le développement économique et communautaire*, Columbia, USA, 2021, pp. 139 et 142.

⁹ Frédéric Gérald Chéry, idem.

¹⁰ Charles L. Cadet, « L'évolution erratique de l'industrie en Haïti », *Revue Rencontre*, No. 34, mars 2018, pp. 41-43.

¹¹ Énomy Germain, *Pourquoi Haïti peut réussir : Un essai d'économie politique*, C3Éditions, Port-au-Prince, 2019, 159.

	<p>magasins gérés par des coopératives dans les zones ciblées ;</p> <p>d) Soutien à la recherche universitaire en support au développement de filières porteuses dans le secteur agricole.</p>	<p>consommation d'œufs se situe entre 30 millions et 40 millions par mois, soit un marché d'environ 50 millions de dollars US l'an. Rien que cet exemple confirme que le potentiel du secteur de l'élevage est incontestable.</p>
B.3	<p>Promouvoir le relèvement de l'élevage et de la pêche par le renforcement de la gouvernance du secteur et l'accroissement des investissements. Cette réforme implique notamment :</p> <p>a) L'amélioration de la structuration et des régulations du secteur de la pêche ;</p> <p>b) Le soutien à la modernisation des équipements et des pratiques de pêche ;</p> <p>c) La facilitation de la modernisation des infrastructures d'élevage et d'abattage d'animaux dans les zones stratégiques ;</p> <p>d) L'amélioration de la production industrielle de la nourriture des bovins, Caprins, des poissons, des abeilles, des porcins et des volailles.</p>	
B.4	<p>Renforcer la Banque de développement agricole et industriel par l'augmentation du crédit disponible et du nombre de succursales au profit notamment des producteurs et entrepreneurs agricoles et agro-industriels.</p>	
B.5	<p>Accroître la connectivité du territoire haïtien à l'Internet et l'accès équitable au numérique. Cette réforme comprendra :</p> <p>a) La construction des réseaux terrestres câblés reliant Port-au-Prince et les autres départements, communes et sections communales ;</p> <p>b) La connexion d'Haïti au réseau d'Internet de haut débit de la Caraïbe ;</p> <p>c) La mise en place de câbles optiques terrestres entre Haïti et la République dominicaine ;</p> <p>d) L'adoption d'une législation sur le commerce et les services bancaires en ligne, les cartes de crédit et les monnaies numériques ;</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> e) La promotion de l'entrepreneuriat numérique, en particulier au bénéfice des jeunes ; f) La promotion des transferts de compétences techniques et technologiques au profit des jeunes dans le domaine du numérique ; g) Le renforcement des Ecoles professionnelles et techniques existantes, particulièrement dans le domaine du numérique ; h) Le développement du commerce numérique, des services en ligne et du télé-travail ; i) La valorisation des recherches universitaires visant le développement culturel, social, économique et industriel. 	
B.6	<p>Optimiser les opportunités économiques des collectivités territoriales en améliorant la gouvernance territoriale et en transformant les régions en Pôles de croissance et de développement intégré.</p> <p>Cette réforme implique, entre autres, les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Établissement d'un partage plus équitable des fonds de fonctionnement et d'investissements publics avec les collectivités territoriales ; b) Mise en place d'une politique de décentralisation réaliste et de déconcentration des services et institutions publics de manière à renforcer l'économie locale et améliorer le cadre de vie dans les régions, ainsi qu'une fonction publique territoriale ; c) Création d'un réseau national de distribution pour les denrées produites dans les Provinces ; d) Création de nouvelles zones franches (ZF) et de nouveaux Parcs industriels (PI) et de Marchés binationaux (MF) dans des régions porteuses. 	

B.7	<p>Moderniser le secteur du transport en développant les infrastructures de transport routier, maritime et aérien.</p> <p>Pour la mise en œuvre de cette réforme, les actions suivantes seront envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Modernisation et Sécurisation des infrastructures portuaires dans 3 régions du pays ; b) Modernisation et développement du cabotage; c) Modernisation et Sécurisation des infrastructures des pistes régionales ou d’atterrissage pour les petits avions commerciaux dans 3 régions du pays ; d) Réhabilitation des réseaux routiers dans les deux grandes régions du pays ; e) Mise en place de crédits à des taux compétitifs réduit facilitant le renouvellement des flottes d’autobus et de Tap-taps traditionnels syndicalisés; f) Institutionnalisation de la formation en pilotage de navire civil et en sécurité du cabotage ; g) Développement des circuits aériens internes et modernes dans les 2 grandes régions du pays ; h) Développement de la formation de techniciens et mécaniciens nationaux chargés de la réparation et l’entretien des avions et navires civils ; i) Promotion de la formation de Pilotes nationaux d’avion commercial. 	
B.8	<p>Promouvoir l’esprit entrepreneurial chez les jeunes.</p> <p>Les actions envisagées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Evaluation, Consolidation et institutionnalisation des expériences en matière d’entrepreneuriat jeunesse ; b) Appui à l’apprentissage sur le lieu de travail d’un programme d’alternance et de stages Entrepreneurs-Universités-Ecoles professionnelles afin de renforcer les compétences relatives à l’employabilité des jeunes ; 	

	c) Soutien à la création et à la gouvernance des PME et micro-entreprises dirigées par des jeunes.	
B.9		

C. Recommandations sur la politique publique en matière d'État de droit et de Sécurité

No.	Brève description des mesures de réforme	Données ou analyses étayant les mesures (le cas échéant)
C.1	<p>Fonder la politique publique de l'Etat de droit et sécurité sur une perspective de sécurité humaine, plus intégrée, globale et multidimensionnelle.</p> <p>Cette réforme impliquera, entre autres, l'intégration de l'analyse de risque multidimensionnel dans la planification de l'action publique afin de renforcer sa cohérence vis-à-vis de la réalité et des besoins du secteur.</p>	<p>Le document de synthèse du Bilan critique de l'action publique dans les secteur État de droit et sécurité, lutte contre la corruption et l'impunité et Energie, produit pour l'OCID par trois consultants (sous la direction du professeur James Boyard) constate qu'en dépit du fait que « les menaces et risques de sécurité auxquels est exposé Haïti soient de nature multidimensionnelle, c'est-à-dire à la fois criminels, environnementaux, politiques, économiques, etc., l'Etat haïtien à travers la vision et l'orientation de ses organismes de sécurité semble toujours privilégier une conception classique de la sécurité qui limite les enjeux de sécurité essentiellement aux phénomènes mafieux ou illicites » (p. 62)</p>
C.2	<p>Renforcer la gouvernance du secteur et l'amélioration du pilotage de l'action publique en matière d'État de droit et sécurité.</p> <p>Une telle réforme comprendra :</p> <p>a) La centralisation du pilotage de la Politique publique du secteur au niveau du Conseil</p>	<p>Le rapport précité constate aussi que « la plupart des Plans, Programmes ou Projets mis en œuvre dans le secteur « Etat de Droit » et « Sécurité » n'ont pas été dûment inspirés par la vision</p>

	<p>Supérieur de la Police Nationale afin de créer un effet mobilisateur de tous les Pouvoirs publics ;</p> <p>b) L'intégration de ces politiques publiques dans un « Budget-programme », plutôt que dans le traditionnel « Budget-moyens » afin de mieux sécuriser leur financement et mieux cibler les résultats ;</p> <p>c) L'implication des responsables institutionnels dans la réflexion sur la planification des objectifs du secteur afin de renforcer leur appropriation de ladite Politique publique.</p>	<p>dûment exprimée par la haute hiérarchie. Ce manque d'articulation de ces documents de politique avec les choix stratégiques des décideurs entraînent plusieurs déficits dans la mise en œuvre de l'action publique, dont des « <i>déficits d'appropriation</i> » (les objectifs et les actions qui sont définis dans ces documents de politique sont considérés difficilement comme les priorités des décideurs concernés) et des « <i>déficits de moyens</i> » (p. 61).</p>
C.3	<p>Intensifier les efforts de prévention des infractions par l'amélioration des dispositifs de contrôle, l'éducation et la sensibilisation.</p> <p>Cette réforme implique les actions suivantes :</p> <p>a) Renforcement des dispositifs de contrôle frontalier et de l'effectif des corps spécialisés qui y sont déployés ;</p> <p>b) Développement et mise en œuvre d'un programme d'éducation à la paix axé sur la dimension socio-économique du problème de l'insécurité ;</p> <p>c) Dynamisation de la collaboration entre la population et la police nationale ;</p> <p>d) Mise en place d'un réseau vidéo-protection garantissant, via des caméras en lien avec des équipes opérationnelles, une surveillance 24h/24.</p>	
C.4		
C.5		

D. Recommandations sur la politique publique en matière de lutte contre la corruption et l'impunité

No.	Brève description des mesures de réforme	Données ou analyses étayant les mesures (le cas échéant)
D.1	Renforcer la gouvernance interne du système judiciaire et la performance des magistrats.	

	<p>Actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Allocation d'une plus grande part du budget national à l'administration judiciaire, de telle sorte que les juridictions puissent avoir les moyens d'avoir à leur service des techniciens en informatique et des experts-comptables par exemple pour un meilleur traitement des affaires de corruption, etc.; b) Substitution du poste de Procureur de la république à celui de Commissaire du gouvernement pour assurer une plus grande indépendance de la fonction de Ministère public ; c) Développement et mise en œuvre d'un système d'évaluation de la performance et de la moralité des magistrats 	
D.2	<p>Renforcer l'application des législations destinées à combattre la corruption. Cette mesure implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La rationalisation de l'arsenal juridique destiné à combattre la corruption par la codification de ces textes législatifs ; b) L'affectation de magistrats spécialisés principalement, sinon exclusivement, au traitement des dossiers de corruption ; c) La formation d'une masse critique de juges spécialistes en matière de répression de la corruption ; d) Création d'une juridiction indépendante pour juger les hauts fonctionnaires accusés de corruption. 	<p>Le document de synthèse du Bilan critique de l'action publique précité déplore la « dispersion des législations sur la corruption, entraînant un déficit d'assimilation chez les acteurs de la justice ». Les auteurs dudit rapport croient que celle-ci contribue au manque de résultat observé dans la mise en œuvre de de la législation anti-corruption en Haïti. C'est pourquoi ils recommandent une codification des textes en la matière afin que les avocats et les juges puissent mieux se les approprier.</p>
D.3	<p>Rendre effective la procédure de déclaration de patrimoine pour tous les fonctionnaires publics et autorités de l'État, en assurant le renforcement et l'application des mesures de sanction pour défaut de déclaration ou pour fausse déclaration.</p>	
D.4	<p>Élaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation des élèves, des étudiants et de la population en général à la problématique de la corruption.</p>	
D.5		
D.6		

E. Recommandations sur la politique publique en matière d'énergie électrique

No.	Brève description des mesures de réforme	Données ou analyses étayant les mesures (le cas échéant)
E.1	<p>Renforcer la gouvernance du secteur pétrolier.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Rétablissement du monopole d'Etat dans l'importation des produits pétroliers ; b) Renforcement de la supervision des opérations de distribution et de vente du carburant ; c) Renforcement du contrôle, de la prévention et de la répression du trafic illicite de produits pétroliers ; d) Déconcentration du stockage et de la distribution des produits pétroliers, notamment par la construction d'autres terminales réparties dans différentes régions stratégiques du pays. 	
E.2	<p>Élever significativement le niveau d'électrification du pays par l'augmentation de la capacité de production/distribution et la diversification des sources d'énergie mises en valeur.</p> <p>Actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Augmentation de la capacité de production et de distribution du courant électrique ; b) Augmentation de la capacité de facturation et de recouvrement des créances relatives à la distribution du courant électrique ; c) Développement de l'électricité alternative durable et valoriser des sources d'énergie renouvelable (solaire, hydraulique et éolienne) ; d) Construction de réseaux terrestres câblés reliant Port-au-Prince et les autres départements, communes et sections communales. 	<p>Selon la Banque Mondiale, en 2017, seulement 43.8% de la population haïtienne avaient accès à l'électricité¹².</p>
E.3	<p>Renforcer la capacité d'intervention et l'autonomie des organismes en charge de l'énergie électrique (Direction de l'énergie, Agence d'électrification rurale, etc.).</p> <p>Actions envisagées :</p>	

¹² Raphaël N. Jean-François, *Les défis du développement durable en pays sous-développés : analyses, perspectives et alternatives pour relever les défis d'Haïti. Un essai sociologique sur le développement économique et communautaire*, Columbia, USA, 2021, p. 77

	<ul style="list-style-type: none"> a) Mobilisation de financements adéquats et proportionnés aux objectifs fixés ; b) Développement de programmes de formation des ressources humaines appropriées dans le domaine de l'énergie ; c) Mise en place de mécanismes juridico-administratifs soutenant la professionnalisation du secteur de l'énergie et diminuant l'influence du pouvoir politique sur le fonctionnement des organismes de gestion de l'énergie. 	
E.4	<p>Éduquer la population à la gestion responsable des ressources énergétiques à sa disposition.</p> <p>Actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Développement d'un curriculum en la matière à introduire dans l'enseignement fondamental ; b) Développement de matériels audiovisuels pour une large diffusion dans les médias traditionnels et les nouveaux médias ; c) Organisation d'évènements et de concours mettant l'accent sur l'importance et le coût de l'énergie électrique et sur la nécessité d'en faire un usage responsable. 	
E.5		
E.6		

III. CONCLUSION ET APPEL À L'ACTION

Le projet 7P-Haïti a pour but de renforcer les processus politiques en Haïti en améliorant la capacité des partis politiques à élaborer des programmes solides et en engageant la société civile dans le débat public. À travers cette initiative, l'OCID cherche à contribuer à la promotion de politiques publiques qui répondent mieux aux réalités socio-économiques de notre pays. Pour y parvenir, une forte implication des citoyennes et citoyens d'Haïti, d'une manière générale, est indispensable. C'est pourquoi l'observatoire à juger utile de présenter, sous une forme synthétique et simplifiée, les principales propositions de réforme pour l'application desquelles il plaide dans le présent catalogue.

En publiant ce document, l'OCID vous invite donc à vous approprier de ces revendications pour les porter dans le débat public à tous les niveaux, jusqu'à leur concrétisation dans l'action publique. Engagez-vous avec nous pour un avenir où chaque voix compte et où les politiques publiques répondent aux véritables besoins du peuple haïtien. Partagez les informations et la documentation offertes par le projet, discutez-en dans votre secteur, faites-nous part de vos suggestions et

préparons ensemble l'effort de plaidoyer nécessaire pour qu'aux prochaines élections ces propositions claires puissent imprégner l'offre politique, et mieux encore, pour qu'après les élections, les citoyennes et les citoyens réclament des pouvoirs publics la mise en œuvre effective de ces politiques publiques. L'OCID vous remercie à l'avance de votre collaboration.